ENVOLYS

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901 DECLAREE A LA PREFECTURE DU RHONE
SIEGE SOCIAL : LYON (69001)
9 QUAI JEAN MOULIN

RNA W691061709

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
et le vingt-huit juin,
à quinze heures,

Les membres de l'association dénommée ENVOLYS dont le siège social est à LYON (69001), 9 quai Jean Moulin, se sont réunis en assemblée générale, au siège social, conformément aux dispositions des statuts.

La société EXCO HESIO LYON, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoquée.

Monsieur Philippe DE TESTA préside la séance en sa qualité de Président de l'association ; Monsieur Nicolas DE TESTA est Secrétaire de séance en sa qualité de Trésorier de l'association.

Le Président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- ✓ la feuille de présence certifiée exacte et sincère ;
- ✓ les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 arrêtés par le Bureau ;
- ✓ les rapports, annexes et autres documents relatifs à l'exercice écoulé ;

Puis il rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après :

ORDRE DU JOUR

1) Bilan de l'exercice écoulé.
2) Examen des rapports et comptes annuels pour l'exercice écoulé, approbation de ces comptes.
3) Affectation du résultat de l'exercice écoulé.
4) Stratégie, programme et projets pour l'exercice en cours.

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - BILAN DE L'EXERCICE ECOULE

Le président fait le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023, en présentant le rapport du Bureau sur la gestion et les activités de l'association en cours de cet exercice.

Son exposé porte notamment sur :

- la stratégie mise en œuvre et les mesures adoptées tendant à la réalisation de l'objet de l'association,
- les activités de l'association,
- les évènements organisés,
- le fonctionnement de l'association,
- les membres de l'association,
- les ressources et les dépenses,

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents.

DEUXIEME RESOLUTION - EXAMEN DES RAPPORTS ET COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE ECOULE, APPROBATION DE CES COMPTES

Le président donne la parole au trésorier qui présente le rapport sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice écoulé.

Son exposé porte notamment sur les produits, charges et le résultat de l'exercice écoulé. Le trésorier commente les comptes annuels qui ont été arrêtés par le conseil d'administration et qui comprennent le bilan, le compte de résultat et les annexes.

Le compte de résultat fait apparaître un montant total de 825 120 euros de produits et un montant total de charges de 822 075 euros.

Ainsi, compte tenu d'un résultat financier positif de 2 368 euros et de l'absence de résultat exceptionnel, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice qui s'établit à 40,86 euros.

Le bilan, équilibré, fait apparaître un montant total de 745 206 euros à l'actif et au passif.

Les comptes annuels et leurs annexes fournissent toutes les informations complémentaires pertinentes.

L'assemblée générale examine les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été arrêtés par le Bureau.

Ces comptes, qui sont annexés au présent procès-verbal, font apparaître un total de bilan de 745 206 euros, des produits de 827 488 euros, un montant total de 827 447 euros de charges et un résultat de 40,86 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents.

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE ECOULE

Le président indique que le Bureau propose à l'assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice écoulé comme suit : la somme de 40,86 euros en totalité en diminution du compte « *Report à nouveau débiteur* ».

Le président et le trésorier se proposent de donner toutes informations et explications requises.

L'assemblée générale examine l'affectation à donner au résultat de l'exercice, puis la résolution suivante est mise aux voix.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé comme suit : la somme de 40,86 euros en totalité en diminution du compte « *Report à nouveau débiteur* ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents.

QUATRIEME RESOLUTION - STRATEGIE, PROGRAMME ET PROJETS POUR L'EXERCICE EN COURS

Le président expose la stratégie de poursuite du développement de l'association et de ses activités, dans le cadre des orientations définies par le Bureau.

Il indique les axes de travail et les lignes directrices fixées.

Le président évoque ensuite le programme et les projets de l'association pour l'exercice en cours qui pourraient être impactés par la crise sanitaire actuelle.

Il invite les membres de l'association à formuler des propositions et à en débattre.

Ce point figurant à l'ordre du jour n'appelle pas de vote de l'assemblée générale.

CINQUIEME RESOLUTION - POUVOIRS

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au président de l'association pour prendre les mesures nécessaires en application des présentes résolutions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents.

L’ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le Président et le Trésorier de l'association.

Le Président
Monsieur Philippe DE TESTA



Le Secrétaire de Séance
Monsieur Nicolas DE TESTA



Exco Hesio

4 Place du Champ de Foire
CS 80193
42313 ROANNE CEDEX

Tél. 04.77.44.83.70
exco.hesio@exco.fr
www.exco.fr

Jean-Michel BOSIO
Clément CHABOUD
Olivier COMTE
Jérôme LAMY
Sylvie MIVIERE
Christophe TERRAS
François-Régis VIGNON
Frédéric VILLARS
Haithem ZAIED

34 rue de Roanne
42510 BALBIGNY
Tél. 04 81 63 00 46
hesio.balbigny@exco.fr

50 rue de la République
69430 BEAUJEU
Tél. 04 74 04 88 27
hesio.beaujeu@exco.fr

11 place Baudinot
71120 CHAROLLES
Tél. 03 85 24 18 18
hesio.charolles@exco.fr

10 rue de Verdun
71170 CHAUFFAILLES
Tél. 03 85 26 10 51
hesio.chauffailles@exco.fr

2 rue des Charmes
71160 DIGOIN
Tél. 03 85 53 10 87
hesio.digoin@exco.fr

6 rue de la Genette
Zone industrielle
71800 LA CLAYETTE
Tél. 03 85 28 05 42
hesio.laclayette@exco.fr

210 chemin du Paisy
Le Trinôme – Bâtiment B
69760 LIMONEST
Tél : 03 85 81 62 70
hesio.lyon@exco.fr

43 rue Louis Desrichard
BP 11102
71600 PARAY LE MONIAL
Tél. 04 37 49 15 80
hesio.paray@exco.fr

ENVOLYS

Association Loi 1901

Siège social : **9 Quai Jean Moulin**
69001 LYON

SIRET : **395 356 405 00047**– APE : **7830Z**
N° RNA : **W691061709**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

ENVOLYS

Association Loi 1901

Siège social : **9 Quai Jean Moulin**
69001 LYON

SIRET : **395 356 405 00047** – APE : **7830Z**
N° RNA : **W691061709**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembree 2023

A l'assemblée générale de l'association ENVOLYS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **l'association ENVOLYS** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes ainsi que leur mise en œuvre. Nous avons également effectué une revue des hypothèses retenues.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévus à l'article D. 441-6 du Code de commerce puis en application de l'article L .441-6.1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport du bureau sur la gestion et les activités de l'association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LIMONEST – le 14 juin 2024.

Le Commissaire aux Comptes
SAS EXCO HESIO LYON

Clément CHABOUD

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	200	200				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	34 532	25 616	8 916	15 206	6 290-	41.37-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	3 800		3 800	3 800		
	Total II	38 532	25 816	12 716	19 006	6 290-	33.09-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	225 522		225 522	230 858	5 336-	2.31-
	Autres créances	392 332		392 332	177 909	214 423	120.52
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	111 667		111 667	193 083	81 416-	42.17-
	Charges constatées d'avance (3)	2 969		2 969	2 431	537	22.10
	Total III	732 490		732 490	604 281	128 209	21.22
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	771 022	25 816	745 206	623 287	121 918	19.56

(1) Dont droit au bail
(2) dont moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

ATTENTION : RESULTAT BILAN différent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

EXCO HESIO LYON
Sté d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
210 chemin de Paisy - Le Trinôme - Bât B
69760 LIMONEST
Tél. 04 37 49 15 80
334 396 843 RCS LYON B
N° Intracommunautaire FR 51 334 396 843 00057

COGERA Expertise

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 167 647)	167 647	167 647		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	41 834-	42 668-	834	1.96
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	41	834	793-	95.10-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	125 854	125 813	41	0.03
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	30	11	19	162.39
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	7 730	6 255	1 475	23.58
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 840	37 735	38 105	100.98
	Dettes fiscales et sociales	56 144	33 742	22 402	66.39
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	479 607	419 731	59 877	14.27
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	619 352	497 474	121 878	24.50
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	745 206	623 287	121 918	19.56
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	619 352	497 474		

ATTENTION : RESULTAT BILAN différent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

EXCO HESIO LYON
Sté d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
210 chemin de Paisy - Le Trinôme - Bât B
69760 LIMONEST
Tél. 04 37 49 15 80
334 396 843 RCS LYON B
N° Intracommunautaire FR 51 334 396 843 00057

COGERA Expertise

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2022 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	603 907		603 907	555 253	48 654	8.76
Chiffre d'affaires NET	603 907		603 907	555 253	48 654	8.76
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			213 910	200 422	13 488	6.73
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			6 129	4 648	1 481	31.86
Autres produits			1 174	2 001	827-	41.33-
Total des Produits d'exploitation (I)			825 120	762 325	62 795	8.24
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			212 566	192 378	20 188	10.49
Impôts, taxes et versements assimilés			30 205	50 968	20 763-	40.74-
Salaires et traitements			381 686	356 069	25 617	7.19
Charges sociales			132 793	120 105	12 688	10.56
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			7 789	7 425	364	4.90
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions				355	355-	100.00-
Autres charges			143	1 060	916-	86.47-
Total des Charges d'exploitation (II)			765 182	728 360	36 823	5.06
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			59 938	33 965	25 973	76.47
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			56 893	34 079	22 814	66.94

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

ATTENTION : RESULTAT BILAN différent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

EXCO HESIO LYON
Sté d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
210 chemin de Parisy Le Trinôme - Bât B
69760 LIMONEST
Tél. 04 37 49 15 80
334 396 843 RCS LYON B
N° Intracommunautaire FR 51 334 396 843 00057

COGERA Expertise

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 368	1 097	1 271	115.84
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	2 368	1 097	1 271	115.84
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)		149	149-	100.00-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI		149	149-	100.00-
2. Résultat financier (V-VI)	2 368	948	1 420	149.75
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	5 413	834	4 578	548.82
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 372		5 372	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	5 372		5 372	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	5 372-		5 372-	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	827 488	763 422	64 066	8.39
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	827 447	762 587	64 859	8.51
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	41	834	793-	95.10-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ATTENTION : RESULTAT BILAN différent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

EXCO HESIO LYON
Sté d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
210 chemin de Baisy - Le Trinôme - Bât B
69760 LIMONEST
Tél. 04 37 49 15 80
334 396 843 RCS LYON B
N° Intracommunautaire FR 51 334 396 843 00057

COGERA Expertise

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 745 205.86 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 493 821.91 Euros et dégageant un excédent de 40.86 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La provision est constituée au passif du bilan. Elle correspond aux sommes individualisées dues aux porteurs de projets à la date du 31 décembre 2023.

L'indemnité des congés payés est versée tous les mois aux porteurs de projets.

ATTENTION : RESULTAT BILAN différent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

EXCO HESIO LYON
Sté d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
210 chemin de Paisy - Le Trinôme - Bât B
69760 LIMONEST
Tél. 04 37 49 15 80
334 396 843 RCS LYON B
N° Intracommunautaire FR 51 334 396 843 00057

COGERA Expertise

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	200		
Installations générales agencements aménagements divers	7 178		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	25 855		1 499
TOTAL	33 033		1 499
Prêts, autres immobilisations financières	3 800		
TOTAL	3 800		
TOTAL GENERAL	37 033		1 499

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			200	200
Installations générales agencements aménagements divers			7 178	7 178
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			27 354	27 354
TOTAL			34 532	34 532
Prêts, autres immobilisations financières			3 800	3 800
TOTAL			3 800	3 800
TOTAL GENERAL			38 532	38 532

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	200			200
Installations générales agencements aménagements divers	4 307	1 436		5 743
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 520	6 353		19 873
TOTAL	17 827	7 789		25 616
TOTAL GENERAL	18 027	7 789		25 816

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 436				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 353				
TOTAL	7 789				
TOTAL GENERAL	7 789				

ATTENTION : RESULTAT BILAN différent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

EXCO HESIO LYON
Ste d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
210 chemin de Paisy - Le Trinôme - Bât B
69760 LIMONEST
Tél. 04 37 49 15 80
334 396 843 RCS LYON B
N° Intracommunautaire FR 51 334 396 843 00057

COGERA Expertise

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	167 647				167 647
Report à nouveau	42 668-		834	0-	41 834-
Excédent ou déficit de l'exercice	12 761	834-	41		41
Situation nette	137 740		41		125 854
TOTAL I	137 740	834-	875	0-	125 854

ATTENTION : RESULTAT BILAN différent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

EXCO HESIO LYON
Sté d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
210 chemin de Paisy - Le Trinôme - Bât B
69760 LIMONEST
Tél. 04 37 49 15 80
334 396 843 RCS LYON B
N° Intracommunautaire FR 51 334 396 843 00057

COGERA Expertise

Tableau de variation des fonds propres - générosité du public
ANC 2018-06 : Art. 432-22

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	167 647							167 647
Report à nouveau	42 668-			834		0-		41 834-
Excédent ou déficit de l'exercice	12 761	834-		834				41
TOTAL	137 740	834-		1 668		0-		125 854

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 800	3 800	
Autres créances clients	225 522	225 522	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 307	7 307	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 303	1 303	
Divers état et autres collectivités publiques	381 597	381 597	
Débiteurs divers	2 125	2 125	
Charges constatées d'avance	2 969	2 969	
TOTAL	624 623	624 623	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	30	30		
Emprunts et dettes financières divers	7 730	7 730		
Fournisseurs et comptes rattachés	75 840	75 840		
Personnel et comptes rattachés	9 546	9 546		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 528	35 528		
Taxe sur la valeur ajoutée	400	400		
Autres impôts taxes et assimilés	10 670	10 670		
Autres dettes	479 607	479 607		
TOTAL	619 352	619 352		

Frais d'établissement

ATTENTION : RESULTAT BILAN différent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

EXCO HESIO LYON
Sté d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
210 chemin de Paisy - Le Trinôme - Bât B
69760 LIMONEST
Tél. 04 37 49 15 80
334 396 843 RCS LYON B
N° Intracommunautaire FR 51 334 396 843 00057

COGERA Expertise

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Frais de recherche appliquée et de développement

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.
Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.
La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	200	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions		
Agencements et aménagements		
Installations techniques		
Matériels et outillages		
Matériel de transport		
Matériel de bureau	Linéaire	de 3 ans
Mobilier	Linéaire	de 4 à 5 ans

ATTENTION : RESULTAT BILAN différent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

EXCO HESIO LYON
Sté d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
210 chemin de Paisy - Le Trinôme - Bât B
69760 LIMONEST
Tél. 04 37 49 15 80
334 396 843 RCS LYON B
N° Intracommunautaire FR 51 334 396 843 00057

COGERA Expertise

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Différence d'évaluation sur éléments fongibles

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	117 388
Autres créances	381 597
Disponibilités	2 368
Total	501 353

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 750
Dettes fiscales et sociales	17 989
Total	60 769

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 969
Total	2 969

ATTENTION : RESULTAT BILAN différent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

EXCO HESIO LYON
Sté d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
210 chemin de Paisy - Le Trinôme - Bât B
69760 LIMONEST
Tél. 04 37 49 15 80
334 396 843 RCS LYON B
N° Intracommunautaire FR 51 334 396 843 00057

COGERA Expertise

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	3
Employés	10
Total	13

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 500 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 4 500 euros.
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	1 040
moins de 35 ans	plus de 30 ans	226
Engagement total		1 266

Hypothèses de calculs retenues

- Départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- Turn over faible
- Taux d'augmentation des salaires de 1%
- Taux d'actualisation de 3.7%

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		1 266	

ATTENTION : RESULTAT BILAN différent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

EXCO HESIO LYON
Sté d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
210 chemin de Paisy - Le Trinôme - Bât B
69760 LIMONEST
Tél. 04 37 49 15 80
334 396 843 RCS LYON B
N° Intracommunautaire FR 51 334 396 843 00057

COGERA Expertise